



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MINEURS NON ACCOMPAGNÉS

Exigeons le respect et une prise en charge de qualité !

Alors que les professionnels de la justice des mineurs réclament des moyens supplémentaires pour agir et mettre en œuvre les mesures de protection à l'égard des mineurs, le gouvernement continue de mettre à mal la prise en charge des jeunes et, plus spécifiquement, celle des Mineurs Non Accompagnés.

Le choix de remplacer la dénomination des Mineurs Isolés Étrangers par celle de Mineurs Non Accompagnés a clairement marqué une différence fondamentale dans la prise en compte des besoins et des difficultés particulières de ces jeunes.

En effet, les mots ont un sens et l'emploi du terme « isolé » faisait référence à l'absence d'autorité parentale sur le territoire et donc à la nécessité pour les services de l'État d'assurer cette fonction de parents et de prendre en charge les mineurs, de les protéger et de les accompagner. Ce changement de vocable a donc fait glisser le gouvernement vers un désengagement de la prise en charge des jeunes, en ne considérant le problème que sous l'angle de l'absence d'accompagnement.

Aujourd'hui, c'est clairement la question de la minorité même qui est remise en cause.

Une nouvelle marche a été franchie dans le désengagement de la prise en charge des mineurs migrants avec la mise en place du fichier biométrique géré par les préfectures, sous prétexte que quelques majeurs s'infiltreraient dans les dispositifs ; et, cela, avec l'aval du Conseil Constitutionnel !

Alors même qu'il revient au Département de prendre en charge les mineurs au titre de l'aide sociale à l'enfance, l'État vient de prendre la décision de s'immiscer dans la procédure d'évaluation, avec l'instauration du fichage des jeunes, en récoltant des informations telles que les empreintes digitales, les coordonnées téléphoniques, les photographies, etc. Et, ce, dans le seul but de pouvoir ne pas les prendre en charge et donc de pouvoir expulser les migrants en dehors de nos frontières !

Pour la CGT, cette situation est inacceptable et inadmissible !

Nous dénonçons cette politique honteuse qui va à l'encontre des valeurs de solidarité et de fraternité et qui met en péril l'avenir des mineurs.

La CGT revendique pour les Mineurs Isolés Étrangers :

- une vraie reconnaissance de leur statut et de leurs besoins ;
- la mise en œuvre immédiate des mesures de protection et de placement en établissement adapté ;
- le retrait du fichier biométrique d'Appui à l'Évaluation de la Minorité mis en œuvre par la loi « Asile et Immigration ».

Montreuil, le 1^{er} août 2019